



Occupant illicite sur écurie.

Par **2731154**, le **07/06/2014** à **02:39**

Bonjour
Je suis propriétaire d'un terrain agricole sur lequel j'ai construit une écurie en scea. Mon associée a sous-loué alors que cela lui était interdit. Aujourd'hui on me réclame 450 000 euros par voie d'huissier la scea étant liquidée je suis propriétaire. J'ai plusieurs acheteurs pour ce montant mais le sous-locataire est en place et vient de faire appel du jugement qui prononçait son expulsion. Il a fait des travaux que je conteste mais il n'a jamais rien payé. Suis-je en droit de vendre pendant la procédure d'appel ?
Merci